



## SAS ASPECT BAT METROPOLE LILLOISE ET DOUAISIS

(Siret : 88866022200025)

M. SYMOENS

4720 ROUTE DE TOURNAI

59500 DOUAI

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPAC module chauffage et ECS (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ainsi que les chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 19 février 2022 au 19 février 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 10/01/2022 : 16671141C-0001 - GROUPAMA SA (Paris)

- décennale au 10/01/2022 : 16671141C 0001 - GROUPAMA SA (Paris)

### QualiPAC module CET (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation de chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 19 février 2022 au 19 février 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 10/01/2022 : 16671141C-0001 - GROUPAMA SA (Paris)

- décennale au 10/01/2022 : 16671141C 0001 - GROUPAMA SA (Paris)



### Numéro QualiPAC : QPAC/63052

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 09 février 2022

**Gaël Parrens,**  
Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**QualiPAC** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPAC n° 009007105 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 19 février 2023 pour QualiPAC module chauffage et ECS (probatoire), 19 février 2023 pour QualiPAC module CET (probatoire)